

Après l'Assemblée générale de Rennes, faire toute la lumière

Extrait du communiqué du Bureau d'Attac-France du 6 juillet 2006.

Les récentes élections au Conseil d'administration de l'association ont fait l'objet, de la part de certains élus, de doutes portant sur l'existence d' « anomalies » et « aberrations » statistiques, les amenant à suspendre leur participation au CA (depuis, 3 de ces élus ont repris leur place au CA et au Bureau). Ces « anomalies », apparemment connues de ces derniers plusieurs jours avant la proclamation du résultat des élections, n'ont malheureusement pas été portées à la connaissance des instances de l'association (« Commission électorale et des litiges » et CA), avant la proclamation des résultats. Ces élus ont préféré organiser un coup de théâtre lors de l'Assemblée générale, alors que les médias étaient présents, concourant ainsi à donner une image extrêmement négative de notre association. Une crise sans précédent était alors ouverte au sein d'Attac.

Dès l'Assemblée générale, les 17 et 18 juin à Rennes, des initiatives ont été prises pour faire toute la lumière sur ces éventuelles « anomalies ». Ainsi une très large majorité des participants à l'AG a adopté un vœu proposé par Bernard Cassen et demandant, notamment, d'engager des investigations afin d'y voir clair dans les délais les plus brefs. Le Conseil d'administration, réuni le 17 et le 24 juin, le Bureau, réuni le 27 juin et le 4 juillet, ont décidé une série de mesures. Ces dernières sont d'autant plus urgentes qu'une campagne interne très active est désormais menée autour de l'existence de « fraudes » électorales, à partir de différentes spéculations statistiques.

Première action : l'appel à la Justice

Le CA, seul organisme légal et légitime de l'association, a pris toutes les dispositions nécessaires à la continuité de l'action et du fonctionnement d'Attac. S'il existe une présomption de fraudes, les décisions les plus énergiques doivent être prises. La voie la plus naturelle est celle de la Justice. De deux choses l'une : ou certains sont convaincus que ces élections ont été entachées de manipulations frauduleuses et ils portent plainte ; ou ils gardent le silence et attendent les résultats des différentes expertises et enquêtes qui ont été décidées. Continuer à mener une campagne interne et externe sur le thème de fraudes éventuelles, sans porter plainte, n'aurait alors que pour seul but de délégitimer les élus qui siègent actuellement au CA et qui tentent de faire fonctionner Attac. Une telle attitude jette en réalité le discrédit sur toute l'association. On voudrait détruire Attac qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Compte tenu, d'une part, qu'ont été tenus des propos diffamatoires portant gravement atteinte à l'honneur de certains des responsables de l'association, et que, d'autre part, ce qui était appelé à l'origine des « anomalies » statistiques s'est peu à peu transformé en accusations de fraudes, mettant ainsi en cause les intérêts de l'association, le Bureau a décidé de demander des avis juridiques à des avocats. Le premier concerne les conditions d'un dépôt de plainte pour diffamation ; le second a trait aux conditions à remplir, sur le plan judiciaire, pour obtenir la nomination d'un expert par un tribunal, dont le rôle viserait à vérifier la sincérité du scrutin, ou à porter plainte contre X pour fraudes.

Deuxième action : faire mener des études statistiques par des experts indépendants

Des contacts ont été pris par Jacques Weber, responsable de ce dossier pour le Bureau, avec plusieurs experts statisticiens indépendants, afin de leur demander une étude statistique. Tous les documents nécessaires à la conduite de l'étude leur seront transmis, ainsi qu'un document rédigé par René Passet, président d'honneur du Conseil scientifique, et intitulé « Questions aux experts ». Ces derniers seront bien entendus libres de mener leurs études comme ils le souhaitent, selon leurs possibilités, en toute indépendance, et selon la méthode qu'ils choisiront. Cependant, il leur sera demandé de répondre clairement aux questions posées dans le cahier des charges. Cette formule a été préférée à la mise en place d'une commission d'experts qui n'aurait fait que retarder la réalisation de ces études : difficultés de trouver une date, particulièrement en cette période de vacances, où tout les experts seraient présents ; discussions risquant de s'enliser sur la mise au point d'une méthode commune d'investigation ; rythmes différents de travail en fonction des agendas de chacun, risquant de retarder la publication d'un rapport final intégrant toutes les études ; nouveaux délais à envisager pour la rédaction d'un rapport commun... René Passet a donné son accord pour rédiger une note de synthèse sur les conclusions des statisticiens. Elle sera immédiatement diffusée aux adhérents.

Troisième action : rapport demandé au délégué général pour le CA

Le délégué général, sous le contrôle du Conseil d'administration, était responsable de l'organisation du scrutin. C'est la raison pour laquelle le CA lui a demandé un rapport afin qu'il fasse part des observations qu'il tirait du scrutin. Ce rapport a été jugé incomplet par plusieurs membres du CA, qui ont demandé des précisions supplémentaires. Sur cette base, Emmanuelle Gaziello, membre du Bureau, proposera au CA du 22 juillet un projet de rapport qui sera diffusé aux adhérents.

Quatrième action : mise en place d'une Commission électorale

Le Conseil d'administration, dans sa déclaration du 24 juin, a décidé de mettre en place une « Commission électorale » dont le but, dans la perspective de nouvelles élections, est de « proposer de nouvelles modalités électorales, portant sur l'élection de la liste des fondateurs et celle des candidats des membres actifs, sur le dépouillement et le calcul des résultats ». Cette Commission doit rendre son rapport pour le CA du 29 août. Animée par le délégué général, elle est composée de 8 membres du CA, 4 y siégeant actuellement et 4 y ayant suspendu leur participation. Elle a tenu sa première réunion le 4 juillet.

Cinquième action : organisation d'assemblées d'adhérents

Le CA du 24 juin a décidé de tenir des assemblées d'adhérents à l'échelle départementale, régionale ou interrégionale, organisées conjointement par le CA et les Comités locaux concernés, afin de débattre, avec la participation des parties en présence, des différentes visions stratégiques pour l'avenir d'Attac qui existent aujourd'hui au sein de l'association. Ces réunions se prépareront en juillet et août, se tiendront en septembre et devront être terminées avant la tenue de la CNCL fin septembre (il sera évidemment possible de déborder sur octobre et même novembre !). Les animateurs des Comités locaux seront contactés afin de trouver un accord sur les dates, les lieux, les modalités de déroulement de ces assemblées. Les convocations seront adressées aux adhérents parallèlement par les Comités locaux dans les formes qu'ils décideront, et par le CA.

Dans la situation actuelle, aucune hypothèse concernant d'éventuelles « anomalies », volontaires ou non, ayant pu altérer la sincérité du scrutin ne doit être écartée ni privilégiée. C'est la raison pour laquelle, comme le Conseil d'administration du 24 juin y invitait, la modération s'impose à tous, notamment vis-à-vis des médias, tant que des éléments probants n'auront pas été mis en lumière. A chacun et chacune de faire preuve d'esprit de responsabilité. Si des fraudes étaient reconnues, et leurs auteurs identifiés, ils n'auraient évidemment plus leur place au sein d'Attac.

Quelle que soit la vérité, le doute s'est aujourd'hui installé. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'administration, dès le 24 juin, s'est prononcé pour une nouvelle élection de la totalité du Conseil d'administration, tenue dans des conditions radicalement différentes d'organisation, sur la base de projets clairement exposés par les candidat-e-s. Il en a demandé confirmation au Collège des fondateurs et aux Comités locaux, via la CNCL.

Dans cette période difficile pour l'association, chacun doit agir pour unir et non pour diviser. C'est à cette condition que nous pourrions retrouver la confiance, nous rassembler, et reprendre notre marche en avant.

Le Bureau d'Attac-France*

* Il est composé pour l'instant de : Jean-Pierre Beauvais (Fondateur, Politis), Aurélien Bernier, Michèle Dessenne (fondateur, Les Pénélopezs), Emmanuelle Gaziello, Danièle Goussot, Cécile Guillerme (fondateurs, Fédération française des maisons de jeunes et de la culture), Sabine Jauffret, Matthieu Laurent, Jacques Nikonoff, Jacques Weber.